



Chippis, le 25 octobre 2019

**Municipalité de
Chippis**
3965 Chippis
Tél. 027 455 13 03
commune@chippis.ch

Aux riverains
de la rue des Clives
de la rue des Jardinets
de la rue des Eaux-Vives
du chemin de la Fontaine

AVIS

A l'instar de plusieurs localités romandes, Chippis cherche à réduire la consommation de son éclairage public. Cela permettra de diminuer la facture électrique et de lutter contre la pollution lumineuse nocturne.

Les spécialistes de Sierre-Energie nous ont confirmé que les réverbères les plus récents supportent un changement d'intensité et qu'ils ont été programmés pour cela.

Ce n'est malheureusement pas le cas pour les modèles posés dans votre rue, qui ne peuvent être qu'allumés ou éteints.

Aussi, pour une période d'essai jusqu'à la pose des éclairages de Noël, le Conseil communal a décidé :

**l'extinction complète de l'éclairage public des rues concernées
de minuit à 5 heures du matin
dès le 4 novembre 2019.**

En cas de satisfaction, cette mesure sera maintenue dès le début 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE